



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de
GOURDAN-POLIGNAN**

Nombre de Conseillers :

en exercice	15
présents	11
votants	14

OBJET :

Affectation du résultat
d'exploitation du
budget annexe CHAL
pour l'exercice 2024

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-
Préfecture de Saint-
Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le 11/04/2025

ID : 031-213102247-20250410-DEL_2025_02_05-DE

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
n° 2025-02-05**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à 20 heures

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 4 avril 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SAULNERON, Maire. Secrétaire de séance Mme BRESSOLE Corinne.

Présents : M. SAULNERON, M. BRATUCCI, Mme BRESSOLE, M. DESERT-LACAY, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, M. GABAS, Mme GEVREY, M. LARQUE, Mme RENAUD

Absents excusés : M. COLLA (Procuration à Mme RENAUD), Mme GALLEGRO (Procuration à Mme BRESSOLE), M. JORDA, M. MARTINEZ (Procuration à Mme GEVREY)

Absents non excusés :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le compte administratif 2024 et notamment les résultats de l'exercice,

Considérant que le compte administratif est exact,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2023	Virement à la section invest.	Résultat de l'exercice 2024	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	210 435,52 €	/	55 278,19 €	0 €	265 713,71 €
Fonctionnement	-279 354,70 €	0 €	-62 825,81 €	/	-342 180,51 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2024	-342 180,51 €
Affectation obligatoire : À la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/1068	0 € -342 180,51 € 0 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.


Le Maire,
Patrick SAULNERON

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>